

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 26 novembre 2015

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Brigitte DOUVRE, Sara GALLASSO, Nicolas GARCIN, Francine JACQUET, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS.

Absents excusés : Christophe MARION, Pascal SIMONET.

A été élue secrétaire : Francine JACQUET.

La séance commence exceptionnellement par un hommage aux victimes de la tuerie du 13 novembre et une minute de silence en leur mémoire.

- **Le compte-rendu** de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 13 octobre est approuvé.

- **Délibérations :**

N° 34 - 2015 : Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'exploitation pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice **2016**, ainsi que pour les coupes non réglées.

N° 35 – 2015 : Vente d'un terrain à M. Lionel Clairotte. La vente avait été conclue avec Monsieur Christian Clairotte. A la demande de ce dernier, et sans opposition du Conseil Municipal, c'est son fils Lionel qui sera acquéreur du terrain pour la somme de 5540 €. La commune prend à sa charge les frais de mise en réserve d'un emplacement destiné à une éventuelle conduite d'eaux pluviales.

- **Points à l'ordre du jour :**

- Mr Mosimann met en vente sa maison située rue des Vieux Monts. Il exprime son intention de construire une nouvelle habitation sur le terrain restant, terrain qui fait partie de la zone U1 du PLU dans laquelle un aménagement global est projeté. Le Conseil s'informe des possibilités de construire de manière indépendante dans cette zone.

- Aucune avancée à ce jour dans la vente des terrains Mouillard.

- Le maire présente l'Etablissement Public Foncier du Doubs, un établissement qui permet le portage d'acquisitions foncières dans le but de les remettre aux communes ou EPCI qui n'ont pas les possibilités financières de monter directement l'opération. ECLA a adhéré à cet établissement, et les communes peuvent l'utiliser si besoin pour acquérir des biens fonciers dont elles auraient besoin pour mener des opérations d'urbanisation.

- Le maire présente le différent qui oppose la commune au SIAAL concernant la canalisation qui dessert la maison de M. Cordier ainsi que les futures maisons de la parcelle de M. Gros. Le service d'assainissement d'ECLA affirme que cette conduite est privée alors

qu'elle a été réalisée en même temps que d'autres dans la dernière phase des travaux en 1996. Plus ennuyeux encore, Monsieur le Président du SIAAL, Monsieur Fournot, sollicité pour un rendez-vous depuis deux mois afin de discuter de ce problème, ne répond ni aux appels téléphoniques, ni aux courriers, même recommandés, posture préjudiciable au bon fonctionnement d'une communauté de communes.

- Monsieur le Sénateur Gérard Bailly a obtenu du fonds de la réserve parlementaire une subvention de 3000 € pour aider au financement de la réparation du toit de l'église. Qu'il soit remercié de son action qui permet à la commune d'entretenir son patrimoine.

- **Questions diverses :**

- Francine Jacquet fait le point sur l'organisation de la fête de Noël. Un après-midi récréatif sera proposé aux enfants accompagnés de leurs parents le **mercredi 16 décembre** et la soirée spectacle aura lieu le **vendredi 18**. Un affichage précisera les activités de cette semaine. Francine Jacquet présente également l'organisation de la rencontre des vœux qui aura lieu le **dimanche 10 janvier à 11 heures salle du foyer**. Les colis aux plus âgés qui n'ont pas participé au repas de 11 novembre seront distribués courant décembre.

- Gaël Monneret présente le bilan de la soirée beaujolais, une réussite dans le domaine de l'organisation, de la vie sociale et de la convivialité. Une soirée très appréciée et une activité à poursuivre pour donner plus de vie au village.

- Déneigement : l'organisation 2014 – 2015 est reconduite, priorité est toujours donnée à l'accès au village sur la RD 471 et aux transports scolaires.

- Francine Jacquet présente l'organisation des élections régionales et les tours de garde de l'urne par les élus.

- Le maire présente le Plan Communal de Sauvegarde, document qui recense les adresses et numéros de téléphone des personnes à contacter en cas de grave accident sur la commune. Notons que les risques à Pannessières sont limités, le plus important étant l'éventuel accident d'un poids lourds transportant des matières dangereuses dans la traversée du village. Chacun des élus a reçu une fiche précisant son rôle en cas de sinistre. Ce plan est approuvé par les services compétents. Il est établi par un arrêté municipal du 20 novembre 2015 qui prend effet le 1^{ER} décembre..

- Jean-Claude Compagnon présente le projet d'élargissement d'ECLA, suite aux propositions des services de la préfecture concernant les futures communautés de communes. Notons que la plupart des communes concernées sont opposées à ce projet, notamment celles qui appartiennent à la communauté des Coteaux de la Haute Seille,

communauté qui serait démembrée si la projet préfectoral est retenu. Jean-Claude Compagnon souligne la difficulté de bien faire fonctionner une communauté à laquelle les membres n'adhèrent pas de façon spontanée ou volontaire.

- L'éclairage de la cour de la mairie présente un réel dysfonctionnement, notamment du fait de la fragilité des petits supports plantés au sol. De plus, ils sont dangereusement coupants lorsque la partie supérieure est brisée. Le Conseil décide leur élimination au fur et à mesure qu'ils présenteront des défaillances.

- Monsieur Russo, répondant à une offre de la commune, décide de lui vendre un terrain chemin de la Mouille. Cette acquisition est décidée et sera précisée dans le prochain budget.

- Les travaux d'agrandissement du parking rue du Meix Dagay sont prévus. Il faudra déplacer la barrière en limite de la propriété de Monsieur Blanchard sur un terrain acquis par la commune.

- Plusieurs demandes de subvention sont présentées. Elles seront examinées lors du vote du prochain budget.

- Gaël Monneret présente deux devis. L'un concerne la réfection de la peinture routière sur la RD 471 dans la traversée du village, notamment au niveau de l'hôtel des Monts Jura pour 608 €. L'autre, afin de limiter la vitesse près du parc de jeux concerne la pose et la signalisation d'un ralentisseur sur le chemin des Champs Fleury pour une somme de 3790 €. Projet à l'étude, le coût semblant trop important. D'autres solutions sont à examiner.

- Sécurité : le conseil envisage la pose d'un panneau indiquant le double sens ainsi qu'une limitation de la vitesse à 30 km/h au bas de la route de Champs Fleury.

- La commission bulletin municipal se réunira le lundi 7 décembre à 20 heures afin de pouvoir écrire, éditer et distribuer le bulletin en tout début d'année.

- La date du prochain conseil n'est pas décidée. Le mois de décembre se trouve alourdi par les élections et les fêtes de Noël. Il n'y aura de réunion du conseil que si les circonstances l'imposent.

- La séance est levée à 10 h 45.

Le maire : M. Monnet